

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Confidentiel.

O.C.S./Confidentiel/556.

Genève, le 8 juillet 1938.

TRAFIC DE L'OPIUM ET AUTRES DROGUES NUISIBLES.

SAISIES D'OPIUM ET DE HASCHICH EFFECTUEES EN PALESTINE AU COURS
DE L'ANNEE 1937.

Rapport communiqué par le représentant du Royaume-Uni à la
Commission consultative de l'opium le 23 mai 1938.

Note du Secrétaire général.

Conformément à l'article 23 de la Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants de 1931, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux parties à ladite Convention, ainsi qu'aux autres Etats le rapport suivant concernant les saisies sus-mentionnées.

Ci-joint un relevé des saisies de drogues nuisibles effectuées par notre Département au cours de l'année.
(Voir Annexe I).

Les circonstances dans lesquelles ces saisies ont été effectuées sont les suivantes:

Note relative à la saisie No 156/37 effectuée à Haïfa.

Ayant été avisés secrètement qu'une certaine personne qui se préparait à pénétrer dans la zone douanière était en possession de drogues nuisibles, trois douaniers l'attendirent à l'entrée de la zone douanière et, apercevant le délinquant, l'arrêtèrent. Le délinquant tenta de s'échapper, mais, avec l'aide de deux passants, les douaniers réussirent à le fouiller, et l'on découvrit sur lui deux morceaux d'opium. Un troisième morceau que le délinquant jeta à terre tandis qu'il cherchait à s'échapper, fut ramassé par un des douaniers qui avaient opéré la saisie. Le poids total du stupéfiant saisi est de 3,600 kg. Pour autant qu'on le sache, l'opium était d'origine syrienne et le délinquant avait l'intention de passer en Egypte.

Note relative à la saisie No 576/37 effectuée à Haïfa.

Un douanier de service dans la zone douanière soupçonna le délinquant de transporter des marchandises défendues, le fouilla et découvrit sur lui un gramme d'opium. Le stupéfiant était d'origine syrienne et l'on croit qu'il était destiné à la consommation personnelle du délinquant.

Note relative à la saisie No 697/37 opérée à Haifa.

Quatre douaniers qui effectuaient une patrouille en mer fouillèrent le voilier "Kassed Kareem" et y découvrirent quatre kg. d'opium emballés dans un sac, qui ne portait pas de marques et qui était dissimulé dans la cale du bateau. Le stupéfiant était d'origine syrienne, et destiné à l'Egypte.

Note relative à la saisie No 709/37 effectuée à Haifa.

Le délinquant qui était membre de l'équipage du vapeur "Zamalek", fut fouillé par le douanier de service sur le quai et trouvé en possession de 10 grammes d'opium d'origine égyptienne.

Note relative à la saisie No 724/37 effectuée à Haifa.

Le 28 septembre, la police de Haifa fut avisée secrètement qu'un envoi de 100 kg. d'opium avait été introduit en contrebande de Syrie en Palestine, qu'une moitié en avait été envoyée à Jaffa et l'autre moitié à Haifa pour être expédiée par le vapeur "Champollion" à Alexandrie. Le même jour, le contrôleur des douanes de Haifa était avisé de la même affaire. Les informations portaient en outre que les valises contenant l'opium seraient marquées "Mr Shamual" et seraient amenées au port par des personnes inconnues, aidées d'un certain Ahmad Omar Baghdadi, de Beyrouth, qui était le propriétaire de l'opium. La marchandise qui se trouvait à Jaffa serait introduite en contrebande à bord dans deux valises à l'aide d'une vedette appartenant à Ahmad Hilmi. La police se mit en rapport avec la douane, et toutes les entrées conduisant à la zone douanière ainsi que la passerelle menant au bateau furent étroitement surveillées.

Lorsque Ahmad Baghdadi essaya de pénétrer dans le port, on l'arrêta et on le fouilla, et l'on découvrit sur lui une clef qui ouvrait les serrures des trois valises portant la marque "Shamual" que l'on découvrit dans la salle des bagages. Les trois valises contenaient 60 kg. 100 gr. d'opium (poids brut).

Un agent de la police des Ports et de la Marine et un agent en civil de la police de Haifa prirent passage à bord du "Champollion" pour se rendre à Jaffa. Pendant ce temps, on s'était mis en rapport avec la section de Jaffa de la police des Ports et de la Marine pour lui demander sa collaboration. A l'arrivée du navire à Jaffa, de bonne heure le lendemain matin, une vedette l'accosta et les occupants, qui étaient le propriétaire de la vedette et trois autres voyageurs, essayèrent de faire passer à bord deux valises semblables à celles qui avaient été saisies à Haifa.

La police qui se trouvait à bord intervint et, au cours de la lutte qui suivit, l'une des valises tomba à la mer. La vedette de la police des Ports et de la Marine accosta, arrêta les contrebandiers, et s'empara de la valise restante que l'on ouvrit; on constata qu'elle contenait environ 15 kg. d'opium. Dans la soirée, un scaphandrier repêcha la deuxième valise qui contenait approximativement 21 kg. d'opium.

Note relative à la saisie No 935/37 effectuée à Haifa.

L'inculpé éveilla les soupçons du douanier de service en tentant de monter à bord du vapeur "Aboukir". On le conduisit dans la salle de visite des bagages, il y fut fouillé et on découvrit 600 grammes de haschisch attachés autour de ses jambes. Le stupéfiant était d'origine syrienne. L'inculpé réussit à se débarrasser d'un autre paquet contenant 300 grammes de Haschisch mais ce paquet fut ramassé par un douanier.

Note relative à la saisie No 5/37 à Naqura.

Comme il déplaçait deux caisses contenant de petites tables qui étaient arrivées de Syrie par camion, un douanier de Naqura remarqua qu'une odeur étrange s'en échappait. Il força le fond de l'une des tables et découvrit que de l'opium était dissimulé dans les pieds de la table. Le reste de l'envoi fut alors ouvert et l'on constata que toutes les tables contenaient de l'opium dissimulé de la même manière. La quantité totale saisie était de 28 kg. 500. Selon les renseignements que l'on possède, il semble que le stupéfiant saisi soit de provenance chinoise et qu'on ait eu l'intention de l'expédier en Egypte.

L'envoi était accompagné d'une lettre d'un certain Ahmad Batt ou Ahmad Bast de Beyrouth, qui chargeait les transporteurs de livrer les tables à un certain Victor Hakim, de Haifa.

Note relative à la saisie No 19/37 effectuée à Naqura.

Comme on fouillait les passagers d'un autobus qui venait de Syrie, l'inculpé, qui se trouvait parmi eux, éveilla les soupçons des douaniers par sa nervosité. Lorsque les douaniers lui demandèrent s'il avait quelque chose à déclarer, il répondit qu'il avait du haschisch en sa possession. On le fouilla et on découvrit six paquets de haschisch cousus dans une ceinture qu'il portait autour de la taille sous son pantalon et on en découvrit encore un petit paquet dans la poche intérieure de son veston. Le haschisch était d'origine turque. On croit que c'est la première fois que l'inculpé tentait de faire de la contrebande. On croit également que le haschisch était destiné à être vendu en Palestine. La quantité saisie était de 1 kg. 400.

Note relative à la saisie No 25/37 effectuée à Naqura.

On arrêta un camion qui venait de Syrie et on demanda à l'inculpé qui le conduisait s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit négativement; en fouillant le camion, on y découvrit 200 grammes de haschisch sous le couvercle de la caisse à outils. Il est probable que le stupéfiant était d'origine libanaise. Le délinquant reconnut qu'il avait apporté le haschisch pour la consommation personnelle de l'un de ses amis.

Note relative à la saisie No 50/37 effectuée à Naqura.

Comme un auto arrivait à la douane, on demanda à l'inculpé qui le conduisait s'il avait quelque chose à déclarer. Il répondit négativement. En fouillant la voiture, le douanier découvrit une quantité de 200 grammes de haschisch caché dans la partie supérieure d'un casier situé en face du siège avant. Le stupéfiant était d'origine libanaise et on croit qu'il était destiné à la consommation personnelle d'un ami de l'inculpé.

Note relative à la saisie No 63/37 effectuée à Naqura.

En fouillant un autobus qui venait d'arriver de Beyrouth, le douanier vit un paquet posé près du siège arrière où l'inculpé était seul assis. On examina le paquet et l'on constata qu'il contenait 125 grammes de haschisch. L'inculpé nia être le propriétaire du stupéfiant.

Note relative à la saisie No 76/37 effectuée à Rosh Pinna.

Un autobus venant de Damas fut fouillé par un douanier qui constata que trois caisses se trouvant sous le siège arrière contenaient 44 paquets de haschisch pesant 16 kg.500 et trois paquets d'opium pesant 3 kg.150; aucun des passagers ne reconnut en être le propriétaire. On n'a pas pu préciser l'origine du stupéfiant.

Note relative à la saisie No 94/37 effectuée à Rosh Pinna.

A la suite d'informations reçues par l'intermédiaire du service de l'immigration de Rosh Pinna, le camion conduit par le délinquant fut fouillé et on y découvrit une quantité de 860 grammes de haschisch dissimulée dans l'épaisseur de la porte du véhicule.

Note relative à la saisie No 100/37 effectuée à Rosh Pinna.

En nettoyant le jardin du Bureau de police, l'inspecteur de la police y découvrit deux paquets de haschisch pesant 580 grammes.

RELEVÉ DES STUPEFIANTS SAISIS PENDANT L'ANNEE 1937.

Lieu de la saisie	Date de la saisie	Nom du stupéfiant	Quantité saisie Kg. Gr.	Motif de la saisie	Affectation donnée au stupéfiant	Suites de l'affaire .
HAIFA	25 févr. 1937 Note de saisie N° 156/37.	Opium	3.600	Possession illicite	Remis à la police	Le délinquant a été condamné à 9 mois de prison.
HAIFA	2 août 1937 Note de saisie N° 576/37.	Opium	0 001	id.	Remis à la police	Le délinquant a été condamné à 28 jours de prison.
HAIFA	3 sept. 1937 Note de saisie N° 697/37.	Opium	4 000	id.	Remis à la police	Le délinquant a été condamné à une amende de 25 livres palestiniennes (362,50 francs or suisses.)
HAIFA	19 sept. 1937 Note de saisie N° 709/37	Opium	0 010	id.	Remis à la police	Le délinquant a été condamné à 14 jours de prison.
HAIFA	28 sept./ 1937 Note de saisie N° 724/37.	Opium	60 100	id.	Remis à la police	L'enquête suit son cours.
HAIFA	23 nov. 1937 Note de saisie N° 935/37.	Haschich	0 930	id.	Remis à la police	La police a été chargée de poursuivre. La sentence n'a pas encore été prononcée.
NAQURA	24 févr. 1937 Note de saisie N° 5/37.	Opium	28.500	Importation illicite.	Pas encore détruit	Le délinquant a été poursuivi par les autorités syriennes.
NAQURA	30 mai 1937 Note de saisie N° 19/37.	Haschich	1 400	id.	Pas encore détruit	Le délinquant a été condamné à 2 mois de prison.

Lieu de la saisie	Date de la saisie	Nom du stupéfiant	Quantité saisie Kg. Gr.	Motif de la saisie	Affectation donnée au stupéfiant	Suites de l'affaire.
NAQURA	21 juin 1937 Note de saisie N° 25/37.	Haschich	0 200	Importation illicite.	Pas encore détruit	Le délinquant a été condamné à 2 livres palestiniennes d'amende. (30,60 francs-or suisses).
NAQURA	25 oct. 1937 Ncte de saisie N° 50/37.	Haschich	0 200	id.	Pas encore détruit	Le délinquant a été condamné à un mois de prison.
NAQURA	9 déc. 1937 Note de saisie N° 63/37.	Haschich	0 125	id.	Pas encore détruit	Les preuves étaient insuffisantes contre l'accusé et le haschich a seulement été confisqué.
ROSH-PINNA	8 août 1937 Note de saisie N° 76/37.	Haschich Opium	16 500 3.150	id.	Pas encore détruit	L'enquête suit son cours.
RCSH-PINNA	7 nov. 1937 Note de saisie N° 94/37.	Haschich	0 860	id.	Remis à la police	Le délinquant a été condamné à un mois de prison.
RCSH-PINNA	27 oct. 1937 Ncte de saisie N° 100/37.	Haschich	0 580	id.	Pas encore détruit	Le délinquant est demeuré inconnu.

LEAGUE OF NATIONS.

O.C.S./Confidential/556

Confidential.

Geneva, July 8th, 1938.

TRAFFIC IN OPIUM AND OTHER DANGEROUS DRUGS.

SEIZURES OF OPIUM AND HASHISH IN PALESTINE DURING 1937.

Report communicated by the representative of the
United Kingdom on the Opium Advisory Committee,
May 23rd, 1937.

Note by the Secretary-General.

In accordance with Article 23 of the Convention
for Limiting the Manufacture and Regulating the
Distribution of Narcotic Drugs of 1931, the Secretary-
General has the honour to communicate to the parties
to the Convention and to other States the following
report on the above-mentioned seizures.

A statement of the seizures of dangerous drugs effected
by this Department during the year is attached (see Annex I).

The circumstances under which these seizures were made
were as follows:-

Haifa Seizure Note No. 156/37.

On receipt of secret information to the effect that a
certain person who intended entering the Customs Area, was in
possession of dangerous drugs, three Customs Guards waited at
the Entrance to the Customs Area and, seeing the offender, de-
tained him. The offender attempted to escape but, with the
assistance of two passers-by the guards succeeded in searching
him, whereupon two pieces of opium were found concealed on his
person. A third piece of this drug, which the offender threw
on the ground while attempting to escape, was picked up by one
of the seizing officers. The total quantity of the drug
seized was 3 kg.600 gr. As far as could be gathered, the
origin of the opium was Syria and the offender's destination
was Egypt.

Haifa Seizure Note No. 576/37.

A Customs Guard stationed in the Customs Area suspected
the offender and searched him, whereupon 1 gramme of opium was
found concealed on his person. The drug was of Syrian origin,
and it is believed that it was intended for the offender's
personal consumption.

Haifa Seizure Note No. 697/37.

Four Customs Guards engaged on sea patrol searched
sailing vessel "Kassed Kareem" and found 4 kilos of opium
packed in a sack with no marks hidden in the hull of the boat.
The drug was of Syrian origin and intended for Egypt.

Haifa Seizure Note No. 709/37.

The offender, who was a member of the crew of S.S. 'Zamalek', was searched by a Customs Guard stationed on the wharf and found carrying 10 grammes of opium of Egyptian origin.

Haifa Seizure Note No. 724/37.

On September 28th secret information was received by the Police at Haifa to the effect that a consignment of 100 kilos of opium had been smuggled from Syria into Palestine and that one half had been sent to Jaffa and the other half to Haifa to be shipped to Alexandria on the S.S. "Champollion". Similar information was received on the same day, by the Collector of Customs, Haifa. The information was further to the effect that the suitcases containing the opium would be marked "Mr. Shamual" and would be taken into the port by unknown persons who would be assisted by a certain Ahmad Omar Baghdadi of Beirut, who was the owner of the opium. The consignment at Jaffa would be smuggled to the ship in two suitcases in a launch belonging to Ahmad Hilmi. The Police co-operated with the Customs and all gates to the Customs Area and the ship's gangway were closely watched.

On Ahmad Baghdadi endeavouring to enter the port he was arrested and searched and a key fitting the locks of three suitcases bearing the mark "Shamual" which were found in the Baggage Saloon was found on him. The three suitcases contained 60 kg. 100 gr. opium (gross weight).

A sergeant of the Port and Marine Police and a Detective Constable of the Haifa Police booked passages on the S.S. "Champollion" to Jaffa. In the meantime the Jaffa Section of the Port and Marine Police had been communicated with and asked to co-operate. When the ship arrived at Jaffa early the following morning a motor launch came alongside and the occupants, the owner of the launch and three others attempted to pass on board two suitcases similar to those seized in Haifa.

The police aboard intervened and during a struggle which ensued one of the suitcases was thrown into the sea. The launch of the Port and Marine Section then came alongside, arrested the smugglers, and took possession of the one suitcase which was opened and found to contain about 15 kg. of opium. During the same evening the second suitcase was recovered by a diver and found to contain approximately 21 kg. of opium.

Haifa Seizure Note No. 935/37.

On offender's attempting to board S.S. "Abukir" he aroused the suspicions of the Customs Guard on duty. He was brought to the baggage inspection room and searched and a quantity of 630 grammes of hashish was found tied round his leg. The drug was of Syrian origin. The offender succeeded in throwing away a further packet containing 300 grammes of hashish but it was seized by a Customs Guard.

Naqura Seizure Note No. 5/37.

On moving two crates containing small tables which arrived by lorry from Syria, the Customs Office, Naqura, detected a strange smell emanating from the tables. He forced the bottom of one of the tables and found opium concealed in the legs of the table. The rest of the consignment was then opened and all the tables were found to contain opium similarly concealed. The total quantity seized was 28 kg. 500 gr. As far as could be gathered, the drug seized came from China and its destination was Egypt.

The consignment was accompanied by a letter from a certain Ahmad Batt or Ahmad Bast of Beirut instructing the forwarding agents to deliver the tables to a certain Victor Hakim of Haifa.

Naqura Seizure Note No. 19/37.

On the passengers of a bus coming from Syria being searched the offender, one of the passengers, aroused the suspicions of the Customs Officers by his nervous behaviour. When interrogated by Customs Guards as to whether he had anything to declare he replied that he was in possession of hashish. He was searched and six pieces of hashish were found sewn in a band around his waist under his trousers and a further small piece was found in the inner pocket of his jacket. The origin of the hashish was Turkey. It is believed that this was the offender's first attempt at smuggling. The hashish is believed to have been intended for sale in Palestine. The quantity of hashish seized was 1 kg.400 gr.

Naqura Seizure Note No. 25/37,

A lorry arriving from Syria was stopped and the offender, who was the driver of the lorry, was asked if he had anything to declare, his reply was in the negative. On the lorry being searched, 200 grammes of hashish were found fixed on the lid of the tool box from the inside. The drug was probably of Lebanese origin. Offender confessed that the hashish was brought by him for the personal consumption of one of his friends.

Naqura Seizure Note No. 50/37.

On arrival of a car at the Customs Station, the offender, who was the driver of the car, was asked if he had anything to declare; his reply was in the negative. On searching the car the Customs Guard found a quantity of 200 grammes of hashish hidden above the compartment in front of the front seat. The drug was of Lebanese origin and is believed to have been intended for the personal consumption of a friend of the offender's.

Naqura Seizure Note No. 63/37.

On arrival and search of a bus from Beirut, the Customs Guard saw a packet on the ground near the back seat where accused was sitting alone. The packet was examined and found to contain 125 grammes of hashish. Offender denied ownership of the drug.

Rosh Pinna Seizure Note No. 76/37.

A bus, coming from Damascus, was searched by the Customs Officer, and three wooden cases, found under the rear seat were found to contain forty-four pieces of hashish weighing 16 kg.500 gr. and three parcels of opium weighing 3 kg.150 gr. None of the passengers admitted ownership. The origin of the drug could not be ascertained.

Rosh Pinna Seizure Note No. 94/37.

On secret information being received through the Immigration Guard of Rosh Pinna, the truck driven by offender was searched and a quantity of 860 grammes of hashish was found concealed in the door of the vehicle.

Rosh Pinna Seizure Note No. 100/37.

While cleaning the Police garden, the Police Inspector found 2 pieces of hashish weighing 580 grammes.

ANNEX I.

STATEMENT OF DANGEROUS DRUGS SEIZED DURING THE YEAR 1937.

Place of Seizure	Date of Seizure	Name of Drug	Quantity Seized Kg. grs.	Reason for Seizure	Method of disposal	Position of Case
HAIFA	February 25th, 1937. (Seizure Note No.156/37).	Opium	3 600	Unlawful possession	Handed over to Police	Offender sentenced to 9 months imprisonment.
HAIFA	August 2nd, 1937. (Seizure Note No.576/37).	Opium	0 001	-do-	Handed over to Police	Offender sentenced to 28 days imprisonment.
HAIFA	September 3rd, 1937. (Seizure Note No.697/37)	Opium	4 000	-do-	Handed over to Police	Offender fined LP 25. (362.50 Swiss gold francs)
HAIFA	September 19th, 1937. (Seizure Note No.709/37)	Opium	0 010	-do-	Handed over to Police	Offender sentenced to 14 days imprisonment.
HAIFA	September 28th, 1937. (Seizure Note No.724/37)	Opium	60 100	-do-	Handed over to Police	Investigations are proceeding.

Place of Seizure	Date of Seizure.	Name of Drug	Quantity Seized kg. grs.	Reason for Seizure	Method of disposal	Position of Case
HAIFA	November 23rd, 1937. (Seizure Note No. 935/37)	Hashish.	0 930	Unlawful possession	Handed over to Police	Passed to Police for prosecution. Judgment not yet delivered.
NAQURA	February 24th, 1937. (Seizure Note No. 5/37)	Opium	28 500	Illicit im- portation.	Not yet destroyed.	Offender was prosecuted by the Syrian Authorities
NAQURA	May 30th, 1937 (Seizure Note No. 19/37)	Hashish	1 400	-do-	Not yet destroyed	Offender sentenced to two months imprisonment.
NAQURA	June 21st, 1937. (Seizure Note No. 25/37)	Hashish	0 200	-do-	Not yet destroyed	Offender fined LP 2. (30.60 Swiss gold francs)
NAQURA	October 25th, 1937 (Seizure Note No. 50/37).	Hashish	0 200	-do-	Not yet destroyed	Sentenced to one month's imprisonment.
NAQURA	December 9th, 1937. (Seizure Note No. 63/37).	Hashish	0 125	-do-	Not yet destroyed	Charge against accused could not be proved and hashish merely confiscated.
ROSH-PINNA	August 8th, 1937 (Seizure Note No. 76/37)	Hashish Opium	16 500 3 150	-do-	Not yet destroyed.	Investigations are proceeding.

Place of Seizure	Date of Seizure	Name of drug.	Quantity Seized kg. grs.	Reason for Seizure	Method of disposal.	Position of Case
ROSH-PINNA	November 7th, 1937. (Seizure Note No. 94/37)	Hashish	0 860	Illicit importation	Handed over to Police.	Offender sentenced to one month's imprison- ment.
ROSH-PINNA	October 27th, 1937. (Seizure Note No. 100/37)	Hashish	0 520	-do-	Not yet destroyed	Offender unknown